



Signataire : Cyril Mizrahi

Date de dépôt : 13 février 2025

Question écrite urgente

Élèves requérants d'asile : nouvelles victimes d'une politique scolaire ségrégative

Nous avons appris par voie de presse que le canton de Genève avait décidé d'une scolarité ségréguée pour les enfants en exil par rapport aux autres élèves, en prévoyant pour les premier·ères que ce seront des enseignant·es qui viendront donner cours dans le Centre fédéral d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, un centre fermé dont les accès seront contrôlés, en d'autres termes dans un environnement carcéral, un projet auquel notre Grand Conseil s'était opposé par le vote de la motion 2489 (<https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2489>).

Les élèves requérants d'asile et les autres élèves seront pratiquement privés de tout contact quotidien et du droit de grandir et apprendre ensemble et sans discrimination, en violation de notre Constitution fédérale et des traités internationaux liant la Suisse, notamment la Convention sur les droits de l'enfant (CDE).

Cette décision fait suite au dépôt du projet de loi 13562 prévoyant la construction de 7 nouvelles écoles spécialisées séparées pour les élèves avec handicap, gravement stigmatisés dans l'exposé des motifs de ce projet (<https://ge.ch/grandconseil/grandconseil/data/texte/PL13562.pdf>). Septante ans après l'arrêt *Brown v. Board of Education*, par lequel la Cour suprême des Etats-Unis a interdit la ségrégation raciale dans les écoles, et cinquante ans après que Genève ait mis fin à la séparation entre filles et garçons, le canton de Genève semble avoir tourné le dos à toute idée d'école inclusive, et se diriger vers une politique de plus en plus ségrégative.

Aussi, j'adresse au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. *Qui a pris cette décision, quand, sur quelle base juridique et sous quelle forme ?*
2. *L'acte en question a-t-il été publié dans la Feuille d'avis officielle ? Si oui, quand ? Sinon, pourquoi ?*
3. *Pourquoi une communication officielle n'a-t-elle pas été prévue ?*
4. *Pourquoi le DIP a-t-il choisi de ne pas impliquer dans la réflexion des associations de la société civile (par exemple : Reliance ou plus largement la Coordination asile.ge), très au fait des enjeux en lien avec l'exil, l'enfance et la scolarité, alors que leur expertise aurait été cruciale pour déterminer la meilleure manière d'accueillir des enfants exilés en âge scolaire sur le canton de Genève ?*
5. *Une étude comparative a-t-elle été faite concernant l'impact, notamment psychologique et pédagogique, d'une scolarisation ségrégative, de surcroît dans un environnement carcéral, par rapport aux élèves requérants d'asile du CFA et aux autres élèves dans le canton de Zurich, qui fréquentent les mêmes écoles ?*
6. *Combien d'enseignant-es seront prévu-es ? Pour combien de classes ? A quel taux de travail ? Pour combien d'élèves ? Quels degrés scolaires seront concernés ?*
7. *Quels seront les horaires de scolarisation ? Le plan d'études romand constituera-t-il le document de référence pour la définition des objectifs pédagogiques ? Quelles adaptations sont prévues ? Existe-t-il un projet pédagogique écrit ? Si oui, merci de l'annexer à la réponse.*
8. *L'un des arguments donnés par le DIP publiquement pour justifier cette ségrégation porte sur un manque de place dans les écoles de la commune avoisinante. Des preuves de ce manque peuvent-elles être apportées par le DIP ? N'y avait-il vraiment pas la place pour ces enfants dans des écoles proches ? Pourquoi l'arrivée prévisible de ces élèves en lien avec l'ouverture du CFA n'a-t-elle pas été prise en compte dans la planification du développement des bâtiments scolaires ? Un agrandissement des écoles existantes par le biais de bâtiments provisoires a-t-il été examiné à titre transitoire ?*

9. *Des familles avec enfants seront-elles renvoyées depuis ce CFA ? Si oui, la ségrégation prévue n'est-elle pas plutôt un moyen de cacher la violence des départs successifs, des renvois, tout au long de l'année, aux yeux des habitant-es de la commune ? D'éviter de créer des liens avec les voisin-es ?*
10. *A quelle fréquence les sorties dont parle le DIP seront-elles organisées ? Quel sera le programme de ces sorties ?*
11. *Quelle formation et quel accompagnement seront prévus pour les futur-es enseignant-es dans le CFA, qui devront faire classe tout en tenant compte d'un très fort turn-over de leurs élèves (140 jours maximum de présence), de renvois possibles tous les jours, d'un contexte propice aux violences par les employés ou sous-traitants ORS (<https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2024/mieux-protéger-les-droits-des-enfants>) et qui devraient connaître les enjeux liés au déroulement juridique et administratif d'une procédure d'asile ?*
12. *Comment l'apprentissage a-t-il été envisagé pour des enfants contraints de vivre dans un espace carcéral, sans lieu pour travailler ou faire ses devoirs en tranquillité, dans la tension et l'angoisse que constituent la procédure d'asile et la menace d'une expulsion, dans l'endroit le plus bruyant du canton (en bout de piste d'atterrissage) ? Sera-t-il attendu des enfants qu'ils et elles fassent des devoirs dans un tel contexte ?*
13. *Des professionnel-les (éducatrices spécialisées, psychologues, etc.) seront-ils et elles là en plus de l'équipe enseignante, pour encadrer les enfants ? Lesquel-les ?*
14. *Au vu du contexte carcéral du CFA, des sorties scolaires ne devraient-elles pas être prévues pour tous les enfants, afin de découvrir le canton et de profiter de s'éloigner de la zone très bruyante de l'aéroport ? Les horaires d'entrée et de sortie du CFA seront-ils adaptés en fonction ? Les enfants et jeunes jusqu'à 25 ans seront-ils et elles aidé-es afin d'obtenir leur Swisspass et leur abonnement TPG gratuit ?*
15. *La scolarité des enfants logés dans le CFA du Grand-Saconnex doit se faire en lien avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Existe-t-il un document formalisant ce lien et définissant les engagements mutuels ? Si oui, merci de l'annexer à la réponse.*

16. *Y a-t-il un apport financier prévu du SEM pour permettre la scolarisation dans le CFA ? Autrement dit, le DIP touchera-t-il un financement ? A quelle hauteur et à quelle(s) condition(s) ? Le montant serait-il le même en cas de scolarisation au sein des écoles régulières du canton ?*
17. *Après les élèves en situation de handicap et requérants d'asile, une instruction publique ségrégative est-elle prévue pour d'autres élèves à l'avenir ?*